

Conduite à tenir « sujets contacts »

L'identification des sujets « contacts étroits » et des « co-exposés » doit débuter dès le classement du patient en « cas possible », lorsque les premières mesures de prise en charge et de prélèvement en vue du diagnostic virologique ont été réalisées. **Ils sont systématiquement informés de la confirmation ou de l'infirmation du cas.**

Santé publique France a identifié 3 niveaux d'exposition des personnes contacts d'un cas classé « cas confirmé » de Covid-19 :

- **Sujet contact à risque modéré/élévé** : personne ayant partagé le même lieu de vie que le patient cas index lorsque celui-ci présentait des symptômes, par exemple : famille, même chambre ou ayant eu un contact direct, en face à face, à moins d'1 mètre du cas classé « cas possible » ou « cas confirmé » au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion ; flirt ; amis intimes ; voisins de classe ou de bureau ; voisins du cas index dans un avion ou un train en l'absence de mesures de protection efficaces (évaluer la proximité du contact, rechercher des moments à risque particulier de transmission du virus) ;
- **Sujet contact à risque faible** : personne ayant eu un contact ponctuel étroit et/ou prolongé avec un patient cas index à l'occasion de la fréquentation des lieux publics ou contact dans la sphère privée ne correspondant pas aux critères de risque modéré/élévé ;
- **Sujet contact à risque négligeable** : personne ayant eu un contact ponctuel avec un patient cas index à l'occasion de la fréquentation de lieux publics, sauf circonstances particulières qui peuvent justifier un classement en risque faible.

Le suivi des sujets contacts est assuré dans chaque région par une cellule dédiée mise en œuvre par l'ARS, en collaboration avec la CIRE pour notamment la mise en œuvre du suivi actif de personnes à risque modéré/élévé.

- Mesures de prise en charge des sujets contacts à risque négligeable
→ Aucune mesure.
- Mesures de prise en charge des sujets contacts à risque faible
→ Les sujets contacts à risque faible d'un cas confirmé Covid-19 doivent surveiller l'apparition de symptômes pendant une durée de 14 jours après le dernier contact à risque avec le cas.
→ Cette surveillance consiste en la prise de la température deux fois par jour et la surveillance de l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (fièvre, toux, difficultés respiratoires, ...).
→ Dès l'apparition d'un de ces symptômes (fièvre, toux, difficultés respiratoires, ...) porter un masque et s'isoler, contacter immédiatement la cellule régionale de suivi pour prise en charge sécurisée via le SAMU-Centre 15 en signalant le contact avec un cas confirmé de Covid-19.
- Mesures d'isolement des sujets contacts à risque modéré/élévé
→ Les sujets contacts à risque élevé d'un cas confirmé de Covid-19 doivent bénéficier d'un isolement à domicile d'une durée de 14 jours après le dernier contact à risque avec le cas.
→ Durant son isolement, le sujet contact doit :
 - Rester à domicile ;
 - Éviter les contacts avec l'entourage intrafamilial (à défaut port d'un masque chirurgical) ;

- Se laver très régulièrement les mains et utiliser des solutions hydro alcooliques ;
 - Réaliser la surveillance active de sa température et de l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (fièvre, toux, difficultés respiratoires, ...);
- En cas d'apparition de fièvre ou de symptômes, porter un masque et contacter immédiatement la cellule régionale de suivi pour prise en charge sécurisée via le SAMU-Centre 15 en signalant le contact avec un cas confirmé de Covid-19.;
- Les autorités sanitaires assurent un suivi téléphonique quotidien du sujet contact (cellule régionale de suivi des sujets contact de Covid-19).

Si des co-exposés ou des contacts sont identifiés dans d'autres régions, dans d'autres pays ou à bord d'un avion, il s'agira d'informer l'ARS et la CIRE chargées de l'identification et du suivi des sujets contacts/co-exposés.

